



## Déclaration

Réunion CE Grand Paris du 19 mars 2019

L'expertise « risque grave » votée par le CHSCT Grand Paris a révélé que les salaires pratiqués dans notre entreprise étaient non seulement relativement bas, mais qu'ils subissaient un tassement depuis plusieurs années. Cette constatation est également corroborée dans le rapport d'expertise « Mission Politique sociale, Conditions de travail et Emploi », réalisée pour le CCE en décembre 2018, qui relève la faiblesse des augmentations annuelles.

Fidèle à nos revendications au fil des ans, nous demandons :

- La mise en place d'une véritable NAO, non bridée par l'engagement de la direction et du syndicat majoritaire à 1,8% (augmentations générale et individuelle confondues) lors de la NAO de 2018.
- La négociation d'un accord de revalorisation et d'harmonisation des salaires, afin de supprimer les écarts entre salariés du même coefficient, et entre les femmes et les hommes.
- La négociation d'un accord de prime exceptionnelle dégressive afin de remotiver les salariés ayant les rémunérations les plus basses.